



## La voix de l'industrie du forage au Québec Bulletin #19 – 1<sup>er</sup> mai 2015

# Nouvelle séance de formation en ligne sur la supervision de l'installation des collerettes étanches autour des puits

À titre informatif, en raison de demandes de professionnels qui auront la responsabilité de superviser le scellement, le Cégep de Thetford Mines offrira une nouvelle séance de formation sur la Supervision de l'installation des collerettes étanches autour des puits.



La formation de trois heures aura lieu le 13 mai prochain de 9 h à 12. Elle sera dispensée en ligne avec la plate-forme VIA. Un document qui contient de l'information complémentaire est disponibles aux pages suivantes.

Les personnes intéressées à suivre la formation pourront s'inscrire à partir du site suivant : <a href="http://sfc.cegepth.qc.ca/public">http://sfc.cegepth.qc.ca/public</a>.

Source : Cégep de Thetford

#### SAAQ - Nouveauté sur le dossier de conduite

Depuis le 20 avril dernier, la copie du dossier de conduite n'est plus remise au client dans les centres de services. Le client peut en faire la demande sur place, mais il recevra sa copie par la poste.

#### Comment en faire la demande sans se déplacer?



Vous pouvez utiliser les services en ligne <u>SAAQclic</u>, sur le site de la SAAQ, ou le service téléphonique automatisé, en composant l'un des numéros suivants à Montréal : 514 873-7620, à Québec : 418 643-7620 et ailleurs au Québec : 1 800 361-7620.

#### Délai pour l'obtenir?

Peu importe le mode utilisé pour en faire la demande, la copie du dossier de conduite sera transmise par la poste dans un délai de 5 à 10 jours ouvrables.

Source: SAAQ

Coordonnées de la permanence

Téléphone: 418 650-1877 ou 1 800 268-7318

Télécopieur : 418 650-3361

Courriel : info@aefq-forage.com Site Internet : www.aefq-forage.com

# SERVICE AUX ENTREPRISES

CÉGEP DE THETFORD

SUPERVISION DE L'INSTALLATION

DES COLLERETTES ÉTANCHES

**AUTOUR DES PUITS** 

(0.3 UEC)

Dans le cadre de la mise en application de l'article 19 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), qui entrera en vigueur le 2 mars 2015, des professionnels auront la responsabilité de superviser le scellement de l'espace annulaire autour de certaines installations de prélèvement d'eau souterraine.



#### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

Sensibiliser les professionnels sur les méthodes de forage et d'installation des collerettes.

#### ÉLÉMENTS DE CONTENU:

- Description du contexte règlementaire
- Définition d'un scellement de puits et son utilité
- Description des techniques de forage usuelles
- Description des modes de scellement dans les règles de l'art

#### DATE ET HEURE DE FORMATION

• En ligne: 13 mai 2015 - 9 h à 12 h

#### **TARIFICATION**

• En ligne: 125\$

LA FORMATION EST ADMISSIBLE À LA FORMATION CONTINUE EXIGÉE PAR LES ORDRES PROFESSIONNELS.

#### **OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE**

Cette formation permettra d'acquérir des connaissances techniques relatives à l'installation de collerettes étanches autour des puits.

#### La formation proposée vise à :

- Se familiariser avec la règlementation et ses objectifs
- Se familiariser avec les techniques reconnues
- Développer un sens critique lors de la supervision des travaux

#### **FORMATEUR**

Yves Leblanc, ing. M.Sc., Hydrogéologue. Il oeuvre à titre d'expert-conseil depuis vingt ans dans le domaine de l'hydrogéologie appliquée. De 2009 à 2013, il a été coordonnateur à l'Université du Québec à Trois-Rivières dans le cadre d'un projet du Programme d'Acquisition des Connaissances sur les Eaux Souterraines (PACES) parrainé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

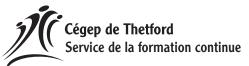
### FORMATION ADMISSIBLE À LA LOI DU 1 %

Les formations offertes sont admissibles à la loi du 1 % en formation. Dans le formulaire rempli par le Service des ressources humaines, il suffit de cocher les cases prévues à cet effet.

#### UNITE D'EDUCATION CONTINUE (UEC)

Une unité d'éducation continue (UEC) représente 10 heures de participation à une activité structurée de formation, organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation. Les critères de qualité régissant l'octroi des UEC sont déterminés par la SOFEDUC; ils sont d'ordre tant administratif que pédagogique. Une attestation officielle sera transmise à la fin de la formation.

## **COMMUNIQUEZ AVEC NOUS**



418-338-8591, poste 292 WWW.CEGEPTH.QC.CA/SFC SFC@CEGEPTH.QC.CA

EN COLLABORATION CÉGEPS & CIES formation aux entreprises

FORMONSLADIFFERENCE.COM